

Conseil d'administration de la Société des Ingénieurs Arts et Métiers

Déclaration d'intérêts des Administrateurs

***Extrait de la Charte du Conseil d'administration :** « L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Soce tout autant que de ses filiales (Club Léna, Arts et Métiers Multimedia, Arts et Métiers Accélération). Il informe spontanément le Conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué dès qu'il en a connaissance. Il communique au Conseil les noms et identifiants des personnes morales dans lesquelles il exerce une fonction de mandataire social. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les sujets concernés et il s'assure que cette situation est consignée dans les procès-verbaux ».*

Je soussigné :

Prénom :

Nom :

membre du Conseil d'administration de la Société des anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers (Soce), **certifie sur l'Honneur** exact et complet le recensement ci-après des entités dans lesquelles j'exerce des fonctions de mandataire social ou dans lesquelles je détiens des intérêts personnels, financiers ou commerciaux. Je m'engage à actualiser ce document dès qu'un changement interviendra dans son contenu :

Entité	Fonction ou type d'intérêts

Le/...../.....

Signature

Document à remettre au Secrétaire du Conseil d'administration. Il est de nouveau établi en cas de renouvellement de mandat. Il doit être actualisé, à l'initiative de l'administrateur concerné, en cas de changement de son contenu. Il est accessible aux membres de la Commission spécialisée audit et conformité.